



Centre Communal d'Action Sociale d'ECKBOLSHEIM

Département du Bas-Rhin

Extrait du registre des délibérations

PREFECTURE
DU BAS-RHIN

Séance du mardi 14 mars 2023

28 MARS 2023

Membres en fonction : 13

Sous la présidence de Monsieur
Guy SPEHNER, Vice-Président du C.C.A.S

DCL - Bureau
du Contrôle de Légalité

Membres présents : 10

M. G. SPEHNER, Mme C. TRAUTMANN, Mme G. MAUCLAIRE,
Mme B. PAULUS, M. G. LANZ, Mme C. SCHIRRER, Mme B.
VOGT, Mme M. MATTHISS, M. H. STORTZ et M. M. COSSET.

Membres absents : 3

M. A. LOBSTEIN, M. Y. BLOCH et Mme V. LESSINGER.

Point 4 – Budget primitif 2023

Le Budget Primitif du CCAS doit intégrer l'excédent constaté au compte administratif (cf. rapport spécifique), soit un résultat de clôture de 5 435.31 €.

Pour 2023, le volume budgétaire du CCAS augmente et atteint 26 835.31 € en dépenses et en recettes, contre 25 918.13 € en 2022.

Structurellement, la répartition budgétaire sera différente à celle de l'exercice précédent.

Globalement les dépenses et les recettes enregistrent un écart de + 917.18 € euros entre 2022 et 2023

Ce budget sera marqué par la hausse de la subvention communale au CCAS afin de pouvoir garder un budget total quasi identique à celui de 2022 tout en tenant compte de la reprise « normale » post-covid des activités et manifestations, telles que les piques niques, les ateliers wok, le thé dansant et le repas des aînés et ateliers bricolage divers.

Il faudra également tenir compte des augmentations tarifaires s'y rapportant ;

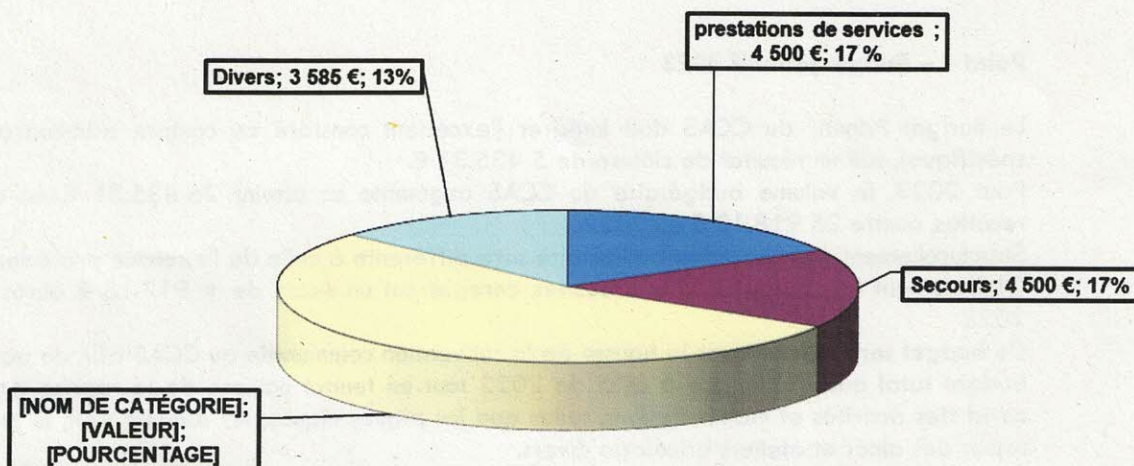
En ce qui concerne les dépenses, certains articles seront en diminution ou en augmentation et d'autres resteront similaires.

- **Le compte alimentation 60623**, pour les ateliers culinaires, collations et pique-nique **est augmenté de 900 euros** et passera à 2 000 € ; ceci est dû à la fois, à la hausse des prix des produits alimentaires mais aussi aux nombres de manifestations organisées ;
- **Le compte 60632** pour l'achat de matériel pour les ateliers bricolages, brumisateurs, passera de 100 à 285 €, au vu du réalisé 2022 de 228.78 € et de l'achat de 2 woks en 2023 ;
- **Le compte 611 « prestations de services »** ou sont comptabilisées les dépenses des intervenants extérieurs pour ateliers divers, la livraison des repas, les cours de gymnastique, ainsi que les postes de secours, **sera quant à lui diminué de 1 020 €** et sera de 4 500 € pour couvrir les dépenses annuelles ;
- **Le compte 6257 « réceptions »** augmente de + 18.03 % (+ 2 050 €) et passe de 12 200 euros à 14 250 euros, au vu de l'organisation du thé dansant, du repas des aînés, de l'achat des colis pour 2023 et du rattachement à l'exercice, des factures s'y rapportant ;
Il est à noter sur ce compte l'augmentation du prix des prestations pour le repas des aînés enregistrées en 2022 (10.50 € supplémentaires par menus) et de celui des colis + 2 € par prix unitaire ;
- **Le compte 6562 « aides »** baisse de 1 500 euros, et passe de 6 000 € en 2022 à 4 500 € en 2023 ; En effet, depuis l'adhésion à la banque alimentaire et des dépenses réalisées en 2022, il n'est pas nécessaire d'abonder d'autant ce compte et ces crédits seront utilisés pour l'augmentation de l'article précité ; Seront également comptabilisés sur cet article l'achat de couches.
Si besoin, ce compte pourra être augmenté en cours d'année par le biais d'une décision modificative ;

- Il n'y aura pas d'inscription budgétaire sur le compte 60628 pour le renouvellement de trousse à pharmacie : celle-ci ayant été renouvelée totalement en 2022 et pris sur le budget communal ;
- Une dépense pour les sorties sera également inscrite au compte 6188 « frais divers » pour un montant de 450 €, contre 250 € en 2022, pour tenir compte de la sortie de 2022 payée sur 2023 de 208 € ;
- 320 euros (idem en 2022) seront utilisés pour l'abonnement annuel à la revue technique de l'UNCCAS (compte 6182) ;
- Le compte 6281 « cotisations diverses » sera budgété d'un montant de 400 € soit + 200 €, afin de pouvoir payer la cotisation annuelle de la banque alimentaire pour les années 2022 et 2023 (facture non réceptionnée) ;
- Le compte 6518 « Autres redevances pour concessions, brevets licences procédés », sera alimenté de 130.31 euros permettant de couvrir les droits à la SACEM.

Le graphique suivant illustre la répartition des dépenses du CCAS au BP 2023

Dépenses BP 2023 CCAS



Pour mémoire Budget Primitif 2022 :

Divers : (2 198 € ; 9 %)

Prestations de services : (5 520 € ; 21 %)

Fêtes de Noël : (12 200 € ; 47 %)

Secours : (6 000 € ; 23 %)

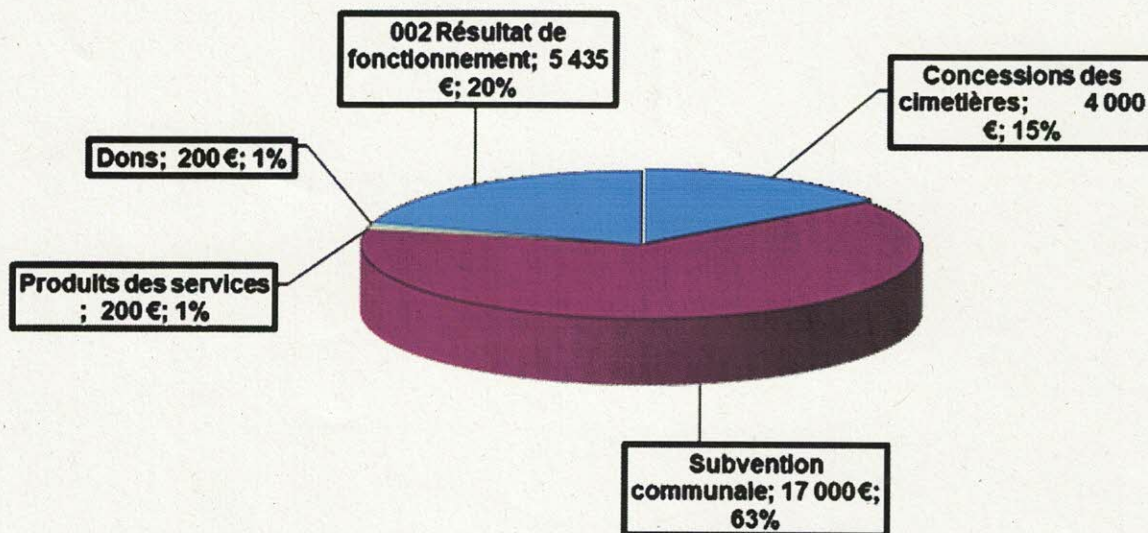
Quant aux recettes, elles seront abondées par la subvention communale qui sera de 17 000 € contre 16 000 € en 2022 et par l'intégration de l'excédent de fonctionnement reporté de 5 435.31 €.

Les recettes pour 2023 se répartissent comme suit :

- article 70311 : 4 000 € pour les concessions cimetières ; (+ 1 000 € - au vu d'une moyenne des recettes encaissées pour le renouvellement des concessions ces dernières années) ;
- article 706 : 200 € pour les entrées du thé dansant ;
- article 7713 : 200 € pour les dons en raison de trois chèques de 50 € chacun déjà encaissés sur 2023 ;

Le graphique suivant illustre la répartition des recettes du CCAS au BP 2023

RECETTES BP 2023 CCAS



Pour mémoire Budget Primitif 2022 :

Excédent reporté : (6 468 € ; 25 %)
Subvention communale : (16 000 € ; 62 %)
Ventes diverses : (400 € -1 %)
Dons : (50 € ; 0 %)
Concessions cimetières : (3 000 € ; 12 %)
Compte-tenu de ce qui précède, je vous propose :

- D'arrêter le volume du budget primitif 2023 au montant global de 26 835.31 €, et de procéder à son adoption ;

En annexe : Projet de BP 2023 (maquette)

Le conseil adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Eckbolsheim, le 20/03/2023
Le Vice-Président du CCAS,
Guy SPEHNER

28 MARS 2023
DCL - Bureau
du Contrôle de Légalité

Centre communal d'action sociale d'Eckbolsheim
CCAS D'ECKBOLSHEIM
9 rue du Général Leclerc
67201 ECKBOLSHEIM
03 88 76 47 79

M. Guy SPEHNER
Vice-Président
CCAS Eckbolsheim